

Note Lasaire n° 36
Septembre 2013



Sur la voie de l'union sociale : un concept pour l'approfondissement de l'Union européenne

Frank BSIRSKÉ et Klaus BUSCH

SUR LA VOIE DE L'UNION SOCIALE : UN CONCEPT POUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE

L'économiste Klaus Busch, et Frank Bsirske, président du syndicat allemand Ver.di présentent dans cette Note une proposition visant à approfondir la dimension sociale de l'UE. Le concept de « social » doit être pris ici dans une acception multidimensionnelle. Ce projet qui reprend des propositions déjà présentées par Ver.di en 2010 dans son Manifeste pour une Politique Européenne (European Policy Manifesto) entend être la traduction concrète de la résolution « Un contrat social pour l'Europe » adoptée par la CES en 2012.

Partant du constat que les inégalités et les disparités entre Etats et à l'intérieur même des Etats de l'UE ne cessent d'augmenter depuis la crise, Klaus Busch et le Président de Ver.di préconisent une politique sociale européenne qui serait en rupture complète avec les politiques néolibérales menées actuellement par l'UE, c'est à dire les politiques d'austérité imposées aux gouvernements qui creusent les disparités alors qu'on attendait au contraire de l'Europe qu'elle favorise les convergences vers le haut.

Cette réorientation de la politique européenne devra être conduite à partir d'une évaluation minutieuse des reculs sociaux dans les différents pays de l'UE. Pour ce faire, la démarche préconisée ici se décline en plusieurs étapes : construction d'indicateurs statistiques pertinents permettant un état des lieux précis et documenté, puis élaboration d'un ensemble de mesures visant à corriger les inégalités constatées. Les trois piliers constitutifs du modèle social sont ainsi passés en revue : travail et emploi, salaires et revenus, systèmes de protection sociale (retraite, santé, famille, chômage).

Pour lutter contre l'augmentation du chômage et plus particulièrement du chômage des jeunes et contre la dégradation du travail (augmentation du travail précaire, temps partiel, intérim, minijob) il est proposé d'inverser les politiques macroéconomiques au plan national et européen et d'instaurer des règles de lutte contre le travail précaire et contre le dumping; par exemple en imposant la règle « à travail égal salaire égal sur un même lieu de travail »

La proposition vise également à lutter contre la redistribution qui s'est effectuée au profit des revenus du capital et contre les inégalités et les disparités qui pèsent sur l'évolution des salaires au sein de l'UE (ce phénomène étant plus marqué en Allemagne qu'ailleurs). Pour ce faire, ils préconisent, entre autre : -La coordination européenne des négociations salariales nationales sur la base de la règle « taux d'inflation plus gain de productivité » ;

-le renforcement des systèmes de négociation collective-l'instauration au niveau européen d'un salaire minimum national et d'un revenu minimum national

- la création d'une règle européenne sur les taux de compensation pour les retraites et l'allocation chômage

-la prise en compte des politiques fiscales de redistribution

-la création d'une assurance chômage européenne complémentaire

Il s'agit finalement d'une inversion complète de la stratégie européenne. Les politiques sociales se verraient traitées à égalité avec les politiques économiques.

SUR LA VOIE DE L'UNION SOCIALE : UN CONCEPT POUR L'UNION EUROPEENNE

À travers le présent texte, nous souhaitons formuler une proposition visant à approfondir la dimension sociale de l'Union européenne et contribuer au débat sur l'avenir de l'Union économique et monétaire. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des positions que nous avons précédemment publiées dans notre « European Policy Manifesto » (Verdi 2010). Nous avons pour but de présenter un concept de développement de la dimension sociale de l'Union qui soit aussi global que possible car ce point nous semble être la principale lacune du débat actuel.

Par politique sociale, nous n'entendons pas uniquement les politiques afférentes aux systèmes de sécurité sociale (retraites, santé, famille, chômage), c'est-à-dire la politique sociale au sens étroit du terme, mais l'ensemble des politiques touchant à la situation sociale des salariés. Celle-ci dépend principalement de trois dimensions :

- A) La situation du marché du travail ;
- B) L'évolution des salaires et des revenus ;
- C) Les systèmes publics de protection sociale (retraites, santé, etc.).

Considérée dans son acception la plus large, la politique sociale englobe donc la politique du marché du travail et de l'emploi, la politique des salaires et des revenus ainsi que la politique de protection sociale.

La politique sociale européenne vise à supprimer les inégalités et les disparités existant dans le marché du travail européen, dans l'évolution des salaires et des revenus et dans les systèmes de sécurité sociale européens. Dans la mesure où elle s'efforce de surmonter ces inégalités et ces disparités, la politique sociale européenne joue essentiellement un rôle de stabilisation sociale. Notre proposition d'approfondissement de la dimension sociale de l'Union européenne s'étend aux trois domaines politiques mentionnés. Elle s'articule pour chacun d'entre eux autour de deux niveaux :

1. Un ensemble d'indicateurs fournissant des informations sur les inégalités et les disparités existant au niveau du marché du travail, de l'évolution des salaires et des revenus et des systèmes de sécurité sociale,
2. Un ensemble d'instruments pour la suppression des inégalités et des disparités existantes.

Nous distinguons ensuite au niveau de ces indicateurs et de ces instruments **entre les paramètres principaux et les paramètres secondaires**. Cette distinction permet de fixer les priorités pour l'action politique et donc pour l'approfondissement de la politique sociale européenne. Ainsi, dans le domaine de l'évolution des salaires et des revenus, un indicateur principal appelé « part du secteur des bas salaires » met en évidence les disparités dans l'évolution des salaires et des revenus et, en regard, la coordination européenne sur le salaire minimum national est un instrument principal destiné à supprimer ces disparités. Ils sont complétés dans ce domaine par l'indicateur « coefficient de Gini », qui est un indice de concentration dans la répartition des revenus, et par un instrument complémentaire de la « politique fiscale » destiné à supprimer les disparités dans la répartition des revenus. Dans un premier temps, les solutions à l'échelle européenne sont principalement analysées par l'instrument principal appelé « Salaire minimum », puis, dans une phase ultérieure, par l'instrument complémentaire appelé « Politique fiscale ».

Pour chacun de ces indicateurs, l'analyse devrait être renouvelée annuellement par des analyses portant sur une longue période et ayant pour objet l'évolution des indicateurs, l'écart qu'ils présentent actuellement par rapport aux tendances historiques et par rapport aux valeurs moyennes des États de l'UE ou de la zone euro, et ce, pour chaque État membre. Des valeurs seuil ont été déterminées pour ces écarts qui déclenchent des mesures préventives. De plus, des valeurs seuil donnant lieu à des mesures correctives comportant des sanctions ont été définies. La Commission européenne a dû présenter un rapport annuel sur l'évolution de la situation sociale dans l'UE sur la base de ces analyses. Chaque État membre a dû élaborer un plan d'action national qui définit les mesures préventives et correctives prévues et examine les succès et les échecs rencontrés jusqu'à présent dans la mise en œuvre des instruments adoptés sur le plan européen.

A - POLITIQUE EUROPEENNE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Depuis le début de la crise financière internationale en 2008, on observe au sein l'UE une augmentation du taux de chômage, un taux de chômage des jeunes extrêmement élevé et une progression des conditions de travail précaires. Les inégalités et les disparités atteignent des niveaux historiques sur le marché du travail.

Trois indicateurs principaux devraient s'appliquer à ce champ politique :

- le taux de chômage,
- le taux NEET (jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation)
- la part représentée par de l'emploi précaire.

Ces variables donnent des indications sur les inégalités existant sur le marché du travail :

- sur la part des jeunes sans emploi ni études et ne bénéficiant d'aucune mesure de formation

- sur la part constituée par les emplois à mi-temps, à temps partiel, intérimaire, de sous-traitance individuelle, de mini et de midi-jobs (disparités existant sur le marché du travail). Dans la mesure où il n'existe nulle part au sein de l'UE de définition statistiquement complète des conditions de travail précaires, on pourrait utiliser comme variable auxiliaire la part des actifs se situant dans le secteur des bas salaires. Ces indicateurs devraient être établis sur une période de 10 ans, on devrait constituer des valeurs moyennes européennes et nationales et définir des seuils pour les écarts nationaux et européens. Les rapports nationaux et européens devraient analyser les causes de ces évolutions et les écarts : l'évolution conjoncturelle, les effets de la politique d'austérité, les modifications de la compétitivité du pays, les influences exogènes du marché mondial, etc.

Les principaux instruments de lutte contre les déséquilibres et contre les disparités sont les suivants :

- une politique macroéconomique mise en œuvre sur le plan national et européen pour combattre le chômage,

- une garantie de l'emploi pour les jeunes, coordonnée sur le plan européen

-Des réglementations européennes du marché du travail destinées à lutter contre les emplois précaires, par exemple : salaire identique pour les travailleurs permanents et les travailleurs temporaires, limitation stricte de la sous-traitance individuelle et contrôle sévère des travailleurs détachés au sein de l'UE selon le principe suivant : « à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail » (principe du lieu de production).

Avec la création d'un indicateur relatif à la situation du marché du travail (taux de chômage) et une politique macroéconomique expansive pour surmonter la crise du marché du travail, la politique sociale européenne s'opposerait clairement à la politique macroéconomique dominante au sein de l'UE. Si une politique sociale européenne de cet ordre était mise en oeuvre sérieusement et si elle jouissait au moins de la même importance que la politique économique, l'UE devrait abandonner sa politique d'austérité néolibérale et envisager un nouveau paradigme pour sa politique économique.

Des indicateurs complémentaires relatifs à la politique du travail et de l'emploi pourraient être les suivants : la part représentée par les chômeurs de longue durée, la période moyenne de chômage, la part représentée par le chômage non déclaré et le taux d'emploi des diverses catégories (hommes, femmes, jeunes, travailleurs âgés).

Tableau 1 : Politique européenne du travail et de l'emploi

	Déséquilibre sur le marché du travail	Situation sociale des jeunes	Travail précaire
Indicateurs principaux	Taux de chômage : de 2000 à 2012	Taux NEET concernant les jeunes : 2000-2012	Part représentée par le travail précaire : 2000-2012 (alternative : secteur des bas salaires)
Valeurs seuil (valeurs nationales et européennes)	À définir (à d.)	à d.	à d.
Instrument principaux	Politique macroéconomique expansive	Garantie aux jeunes	Régulations européennes du travail temporaire, de la sous-traitance individuelle,...
Indicateurs complémentaires	Taux de chômage de longue durée, période de chômage, part représentée par le chômage non déclaré, taux d'emploi (femmes, hommes, 55-64 ans)	Taux de chômage des 15-24 ans Taux d'emploi des 15-24 ans	
Instrument complémentaires	Politiques actives du marché du travail, augmentation de la part des actifs disposant d'une qualification secondaire ou supérieure, progression des investissements dans l'éducation, la formation continue et la prévention en matière de santé	Investissements dans l'éducation primaire, secondaire et supérieure	Investissements dans l'éducation primaire, secondaire et supérieure, investissements dans la formation continue et la prévention en matière de santé

Source : établi par nos soins

Les instruments complémentaires seraient les suivants : augmentation de la part des politiques actives du marché du travail, de la part des actifs disposant d'une qualification secondaire ou supérieure, de la part du PIB consacrée aux investissements dans l'éducation primaire, secondaire et supérieure et de la part du PIB consacrée aux investissements dans la formation continue et de la prévention en matière de santé.

B - LA POLITIQUE EUROPEENNE DES SALAIRES ET DES REVENUS

Depuis plus d'une décennie, de profondes inégalités et disparités pèsent sur l'évolution des salaires et des revenus au sein de l'UE. Cela a provoqué presque partout une redistribution au profit des revenus du capital, ce phénomène étant plus marqué en Allemagne qu'ailleurs. Dans le même temps, le secteur des bas salaires et le taux de pauvreté ont considérablement augmenté dans de nombreux États.

Les indicateurs principaux utilisés dans ce champ politique sont les suivants :

- coûts salariaux unitaires réels,
- part représentée par le secteur des bas salaires
- taux de pauvreté.

Ces indicateurs révèlent la manière dont la part du travail salarié et du capital a évolué dans le revenu national (répartition des revenus) et la manière dont le secteur des bas salaires a explosé. Ils montrent également que de nombreuses personnes vivent avec des revenus allant jusqu'à 60 % du revenu médian. L'analyse doit également porter pour ces variables sur une période de dix ans et doit être consacrée aux causes des inégalités potentielles dans la répartition des revenus. De plus, il convient de déterminer et d'expliquer les différences entre les évolutions des États membres de l'Union. En ce qui concerne la part représentée par le secteur des bas salaires et le taux de pauvreté, des valeurs seuil nationales et européennes pourraient être établies. Il faudrait également convenir de marges d'écart pour la répartition des revenus. Celles-ci indiquent le moment à partir duquel les redistributions qui s'opèrent aux dépens des revenus issus du travail salarié rendent nécessaires des mesures correctives.

Les instruments principaux destinés à lutter contre les inégalités et les disparités sont les suivants dans ce domaine :

- la coordination européenne des négociations salariales nationales en appliquant la règle du « taux d'inflation plus gain de productivité »,
- des règles européennes sur le salaire minimum national
- des règles européennes sur le revenu minimum national (standards de prestations sociales).

Tandis que la coordination salariale constituerait une tâche assignée aux partenaires sociaux, les règles sur le salaire et le revenu minimum devraient être adoptées par voie législative. La faiblesse actuelle des syndicats européens pose un problème majeur : en effet, pour diverses raisons, ils ne sont souvent plus en mesure d'imposer une croissance des salaires en appliquant les règles susdites. Les instruments complémentaires jouent à ce niveau un rôle prépondérant (voir ci-dessous).

Les indicateurs complémentaires relatifs aux inégalités et aux disparités existant dans l'évolution des salaires et des revenus au sein de l'UE peuvent être les suivants :

- évolution des salaires réels (pour une diminution identique des coûts salariaux unitaires, des États –la Suède et l'Allemagne par exemple– peuvent présenter de nettes différences en termes d'évolution des salaires réels du fait d'une disparité au niveau des gains de productivité),
- taux de couverture conventionnelle,
- coefficient de Gini,
- taux de compensation des revenus pour les retraites et les allocations chômage.

Les instruments complémentaires pourraient être les suivants :

- mesures destinées à renforcer les systèmes de négociation collective (extension des conventions collectives, priorité accordée aux accords de branche, par exemple),
- réglementations visant à encadrer le travail précaire (cf. politique du travail et de l'emploi),
- règles européennes relatives aux taux de compensation pour les retraites et l'allocation de chômage,
- politiques fiscales de redistribution. (afin de pouvoir introduire également des indicateurs et des instruments de correction de l'inégalité dans la distribution des revenus sur le plan européen, il est urgent d'améliorer les statistiques comparatives relatives à l'évolution et à la répartition des différents types de revenus dans les États membres).

Tableau 2 : Politique européenne des salaires et des revenus

	Évolution des salaires	Secteur des bas salaires	Pauvreté
Indicateurs principaux	Coûts salariaux unitaires réels 2000-2012	Part représentée par le secteur des bas salaires : 2000-2012	Taux de pauvreté : 2000-2012 (60 % du revenu équivalent moyen)
Valeurs seuil (valeurs nationales et européennes)	à d.	à d.	à d.
Instrument principaux	Coordination européenne des salaires : « taux d'inflation plus productivité »	Règles européennes sur les salaires minimum nationaux	Règles européennes sur les revenus minimum nationaux
Indicateurs complémentaires	Évolution des salaires réels, taux de couverture conventionnelle	Coefficient de Gini	Taux de compensation pour le chômage et les retraites
Instrument complémentaires	Règles sur l'extension, priorité aux accords de branches	Régulations européennes du travail temporaire, de la sous-traitance individuelle, etc., politiques fiscales de redistribution	Normes minimum sur les taux de compensation pour le chômage et les retraites, politiques fiscales de redistribution

Source : établi par nos soins

C - REGLES EUROPEENNES SUR LA COORDINATION DES SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE

Jusqu'à 2007 et la crise financière, il existait une étroite correspondance statistique entre les dépenses de protection sociale des États membres et le niveau de développement économique de ceux-ci. Plus le revenu par habitant était haut, plus les dépenses de protection sociale par habitant étaient élevées. Le coefficient de détermination se situait au-delà de 90 %. La variation en termes de dépenses sociales « s'expliquait » ainsi pour plus de 90 % par la variation en termes de revenu par habitant de l'État. Toutefois, avant même le déclenchement de la crise financière, certains États se situaient déjà au-dessous de ce modèle, leurs dépenses sociales étant inférieures à leur niveau de développement. Il s'agissait essentiellement de l'Irlande mais également de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne. La politique d'austérité qui est appliquée dans les États du sud de l'Europe et qui a également conduit à des réductions drastiques des dépenses sociales publiques fait craindre que le niveau de convergence avec ce modèle ait encore diminué au sein de l'UE (cf. Busch/Hermann/Hinrichs/Schulten 2013). Au cours de la période précédant la crise, on pouvait certes observer un rapport très étroit entre les dépenses globales de protection sociale et le niveau de développement mais pas entre les domaines particuliers de protection et le revenu par habitant. Ainsi, le coefficient de détermination s'élevait seulement à 60 % pour les retraites ramenées au revenu par habitant. Les États de l'UE ont donc fixé des priorités différentes dans la répartition des différentes fonctions des dépenses sociales (retraites, santé, famille, allocation chômage). Les États du sud de l'Europe ont privilégié les systèmes de retraite tandis que les États d'Europe centrale et du nord allouaient davantage de moyens en valeurs relatives à la famille et au chômage.

Ces observations permettent de tirer deux conclusions :

1. Il semble pertinent de convenir de règles de coordination sur le plan européen permettant à fois de garantir une étroite correspondance entre les dépenses de protection sociale et le niveau de développement et d'éviter que des États ne s'écartent individuellement de ce modèle, afin d'empêcher tout dumping social.
2. Cet ensemble de règles ne devrait pas porter sur les fonctions particulières de la protection sociale mais s'appliquer aux dépenses globales de protection sociale (n'établir de règlement de norme minimum ni absolu ni relatif du point de vue empirique). Le modèle de fourchette proposé ci-dessous tient compte de ces conditions. Il s'agit d'un ensemble de règles quantitatives pouvant être complété par des règles qualitatives par le biais des instruments complémentaires.

Indicateurs et instruments

L'indicateur principal pour ce champ politique serait constitué par les dépenses sociales exprimées en SPA (standard de pouvoir d'achat) par habitant depuis l'année 2000.

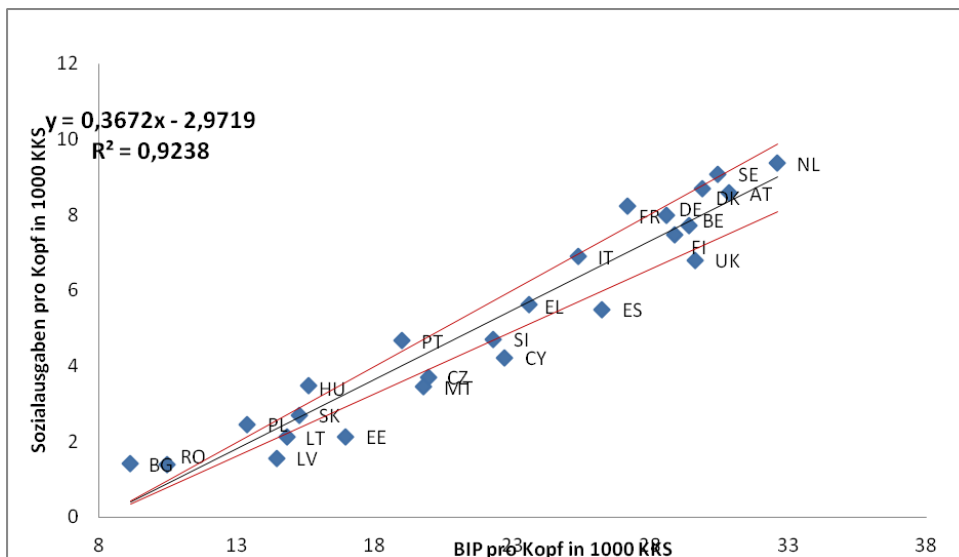
D'autre part, l'instrument principal serait une fourchette de 5, 10 ou 15% autour de la droite de régression exprimant le rapport entre les dépenses sociales en SPA par habitant et le revenu par habitant en SPA (cf. graphique). Du fait de la correspondance très étroite existant entre les dépenses de protection sociale par habitant et le revenu par habitant, ce modèle de fourchette s'avère très simple à représenter à l'aide de l'indicateur appelé « Dépenses de protection sociale par habitant en SPA » (cf. Busch 2011 ; 4f). Pour chaque valeur du revenu par habitant en SPA, il est possible d'établir une fourchette de fluctuation des dépenses de protection sociale par habitant en SPA devant être respectée par chaque État. À chaque point

Mis en forme : Police :Gras,
Soulignement

Mis en forme : Centré, Bordure :
Encadrement : (Simple, Automatique,
0,5 pt Épaisseur du trait)

représentant le revenu sur l'axe des x, un point est affecté sur l'axe des y, et ce, en appliquant la formule relative à la droite de régression mentionnée ci-dessus : $y = 0,3672x - 2,9719$.

Exemple de fourchette (plus/moins dix pourcent) autour de la droite de régression des dépenses de protection sociale par habitant en 1000 SPA/PIB par habitant en 1000 SPA, UE-25, 2007



Source : Busch 2011 ; 5

La droite de régression est l'espace géométrique situé entre les points d'intersection des valeurs théoriques y relatives aux dépenses de protection sociale par habitant et des valeurs réelles x relatives au PIB par habitant des différents pays. De plus, pour chaque valeur théorique y correspondant à un État, on calcule deux points supérieurs ou inférieurs de cinq pourcent (7,5 pourcent, dix pourcent, ...) à la valeur théorique y (les pourcentages relevant d'une décision politique). Ceci permet de déterminer une fourchette de fluctuation pour les valeurs relatives aux dépenses de protection sociale par habitant, et ce, pour chaque État. Le point médian de celle-ci représente la valeur sur la droite de régression. L'écart entre les deux lignes de divergence et la droite de régression est d'autant plus grand que le revenu par habitant est élevé. En effet, pour un même pourcentage de l'écart, la valeur absolue de celui-ci augmente lorsque le revenu est élevé.

Au cours d'une phase ultérieure de l'approfondissement de la dimension sociale de l'UE, il serait possible de développer des instruments complémentaires sur la base des indicateurs complémentaires relatifs aux principales fonctions de la sécurité sociale (cf. tableau) : ces instruments cibleraient essentiellement la qualité des prestations :

- En matière de politique des retraites, il pourrait s'agir de taux de compensation minimum européens et de mesures relatives à la santé et à la formation continue contribuant à un relèvement de l'âge du départ à la retraite effectif.
- Dans le domaine de la santé, cela concernerait des standards minimum pour la qualité des prestations, différenciés en fonction du niveau de développement économique des États. Nous faisons par exemple ici référence à des données relatives

à l'espérance de vie, à la mortalité infantile, aux maladies cardiaques, aux attaques cérébrales et au taux de survie en cas de cancer.

- La qualité des mesures prises en faveur du marché du travail devrait être améliorée grâce à des normes européennes sur le taux de compensation minimum en cas de prestations passives et par une augmentation relative des dépenses affectées aux politiques actives du marché du travail.

- Il conviendrait d'envisager à moyen terme la création d'une assurance chômage européenne complémentaire, y compris pour des raisons économiques.

- Au niveau de la politique familiale, il s'agirait principalement de réaliser des progrès permettant d'augmenter le taux d'activité des femmes.

PERSPECTIVE

Le concept que nous proposons ici pour un approfondissement de la dimension sociale de l'Union européenne constitue une rupture avec la politique néolibérale dominante au sein de l'UE. Pour surmonter la crise, ce concept impose une politique de croissance durable ainsi que des règles européennes contribuant à la lutte contre le travail précaire. Dans le domaine de la politique des salaires et des revenus, il s'appuie essentiellement sur des mesures destinées à dépasser la concurrence salariale ruineuse et le dumping social existant en Europe. En matière de protection sociale, l'évolution de l'Etat-Providence doit être liée aux performances économiques des États et éviter ainsi tout dumping social.

Nous avons conçu cette proposition comme un développement et une concrétisation du « contrat social pour l'Europe » proposé par la Confédération Européenne des Syndicats au mois de juin 2012 (CES 2012). Il s'agit ici d'une approche très englobante dans la mesure où trois champs politiques sont pris en compte : politique du travail et de l'emploi, politique des salaires et des revenus, politique de sécurité sociale. Ce concept pourrait être enrichi par une réflexion visant à faire évoluer les instruments de la démocratie économique européenne (comités d'entreprise, codétermination, dialogue social) et la dimension européenne des services d'intérêt général (services publics de base).

Tableau 3 : Coordination européenne des systèmes de protection sociale

	Dépenses sociales	Retraites	Santé	Chômage	Famille
Indicateur principal	Dépenses sociales par habitant en SPA, 2000-2012				
Valeur seuil	à d.				
Instrument principal	Dépenses sociales par habitant en SPA rapporté au PIB par habitant en SPA (avec une marge d'écart de +/- 10 %)				
Indicateurs complémentaires		Niveau relatif des retraites, taux de compensation salariale, âge de départ à la retraite (effectif et légal)	Différents indicateurs de la qualité du secteur de la santé	Taux de compensation salariale, part des mesures passives et actives de la politique du marché du travail	Part de l'allocation familiale dans les prestations, part du PIB consacrée aux dépenses de formation préscolaire
Instruments complémentaires		Taux de compensation minimum européen pour les retraites, mesures destinées au relèvement de l'âge du départ à la retraite (santé, formation continue)	Standards minimum dépendant du niveau de développement pour les indicateurs de qualité	Taux de compensation minimum européen pour l'allocation de chômage, augmentation de la part de la politique active du marché du travail, (assurance chômage européenne complémentaire)	Mesures destinées à l'augmentation du taux d'activité des femmes

Source : établi par nos soins

Bibliographie

Busch, Klaus (2011) : The corridor model – relaunched. Short version. International Policy Analysis, Friedrich Ebert Foundation, Berlin

Busch/Hermann/Hinrichs/Schulten (2013) : Euro Crisis, Austerity Policy and the European Social Model. International Policy Analysis, Friedrich Ebert Foundation, Berlin

CES (2012) Un contrat social pour l'Europe, Bruxelles

Verdi (2010) : European Policy Manifesto, Berlin